



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délibération du conseil municipal du 24 février 2022

Débat d'Orientation Budgétaire

Parti 1 – Le Budget Principal

I-cadre général

II -La section de Fonctionnement

III- La section d'Investissement

IV-Indicateurs financiers 2020

Partie 2 – le Budget Annexe – Eau et Assainissement

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES

Situation de l'économie mondiale :

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague de COVID-19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive. Les plans de soutien budgétaire massifs ont largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Les Etats-Unis ont redémarré plus vite que le reste du monde (7 % de croissance en 2021). L'Europe a peiné davantage à repartir et la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie, même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé (8.1% en 2021). La France a un taux de croissance annuelle de – 7.9 % en 2020, 6.75 % en 2021 et devrait redescendre à 1.4 % en 2024. Le taux de croissance annuelle pour l'Allemagne est de 2.5 % en 2021.

La remontée des prix de l'énergie provoque une accélération de l'inflation au second semestre, ce qui ralentit la vigueur de la reprise économique. A cela s'ajoute des pénuries de biens intermédiaires, ce qui limite certaines productions industrielles, ainsi qu'une désorganisation des chaînes logistiques en raison des confinements, entraînant des pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs, tels que les transports, la restauration...

Après – 2.8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5.9 % en 2021, puis ralentirait à 4.1 % en 2022.

Zone euro

Les confinements ayant été plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (2^{ème} trimestre) qu'aux Etats Unis. Bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays, la croissance a conservé un rythme à 2.2 % au 3^{ème} trimestre. En 2021, la croissance qui a atteint 5.3 % (après – 6.5 % en 2020) devrait ralentir progressivement en 2022 à environ 4.3 %.

France :

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance, principalement portée par la consommation des ménages qui a progressé de 5 % en 2021, et a constitué le principal moteur de la croissance à hauteur de 2.6 %. Néanmoins, malgré la création d'emplois et une baisse du chômage, les entreprises éprouvent de grandes difficultés en termes de recrutement. Ensuite, en raison de la progression des prix de l'énergie (+ 18.6 %), l'inflation a progressivement regagné du terrain. Au total, pour l'année 2021, la progression de l'inflation a été de 2.1 %. Les incertitudes concernant les pénuries de biens manufacturés ainsi que les risques de nouvelles ruptures d'approvisionnement causées par les mesures introduites face à la menace du variant Omicron, rendent les projections d'inflation très incertaines pour 2022.

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie, notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. On constate dans les

entreprises, une augmentation du taux d'épargne et du taux d'investissement : leur investissement est en effet reparti à la hausse depuis un an et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le 1^{er} trimestre.

Les finances publiques :

Après 2 années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, d'après le projet de Loi de Finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8.4 % du PIB en 2021 et baisser à 4.8 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55.6 % du PIB (contre 53.8 % en 2019).

Le plan d'Investissement France 2030 prévoit 30 milliards d'euros qui devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

➤ Principales mesures de La Loi de Finances 2022 relatives aux collectivités locales :

Les concours financiers de l'Etat s'élèvent à 52.7 Mds €.

Diminution du FCTVA (46 M€)

La DGF 2022 est stable avec un montant de 26.798 milliards € : 18.3 milliards € pour le bloc communal, 8.5 milliards € pour les départements.

❖ Les dotations de soutien à l'Investissement local sont en hausse pour 2022 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions d'€
- Dotation de soutien à l'Investissement local (DSIL) : 907 millions d'€ (+ 337 millions € par rapport à 2021)
- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation de soutien à l'Investissement des départements (DSID) est renouvelée au même niveau qu'en 2021, soit 212 millions d'€.

❖ La Taxe d'Aménagement :

Cette taxe s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme et les communes en perçoivent une partie. Avant 2022, elles pouvaient la reverser, en tout ou partie à leur EPCI. L'article 109 de la Loi de finances pour 2022, oblige dès à présent les communes, à effectuer ce reversement, au prorata des charges de financement des équipements assumés par chaque collectivité.

PARTIE 1 – LE BUDGET PRINCIPAL

I-CADRE GENERAL

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site internet de la commune.

La présente note répond à cette obligation.

Le **compte Administratif** retrace les mandats (dépenses) et titres de recette, émis par la commune sur l'exercice budgétaire 2021, courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le CGCT précise que le compte administratif de l'année N de la commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le Budget de la commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

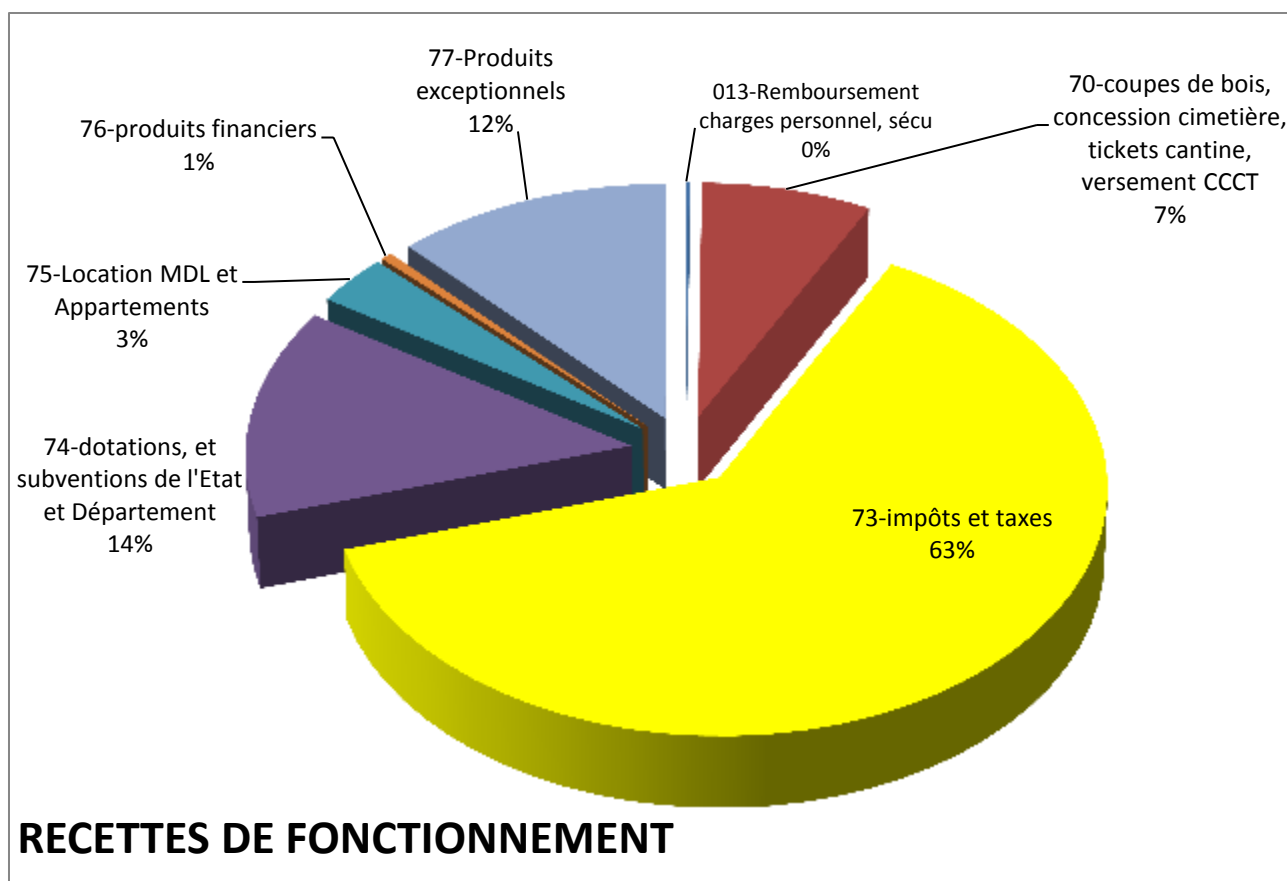
- **Une section de Fonctionnement** dans laquelle sont englobées toutes les dépenses courantes et recettes (essentiellement les impôts) rattachées à la gestion courante de la commune.
- **Une section d'Investissement** dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

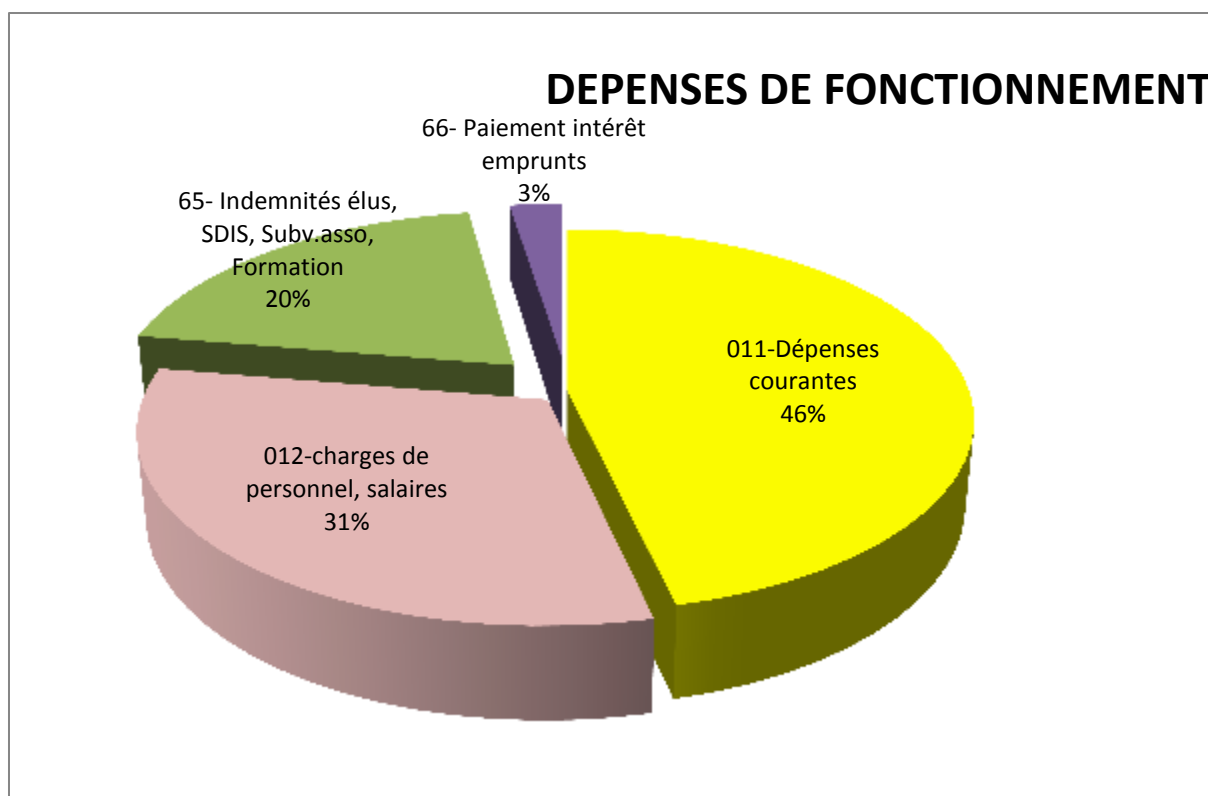
II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2020	2021	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	178 443.80	194 169.55	+8.81 %
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais	135 298.37	131 546.28	-2.85 %
Chapitre 014 – Atténuations de produits	0.00	-	
Chapitre 042 – Opération d'ordre – Dotation aux amortissements		640.69	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	116 273.55	83 067.13	-40%
Chapitre 66 – Charges financières	11 766.02	10 426.84	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	14 437.52	-	
Total Dépenses réelles de Fonctionnement	456 219.26	419 850.49	-9%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2020	2021	
Chapitre 013 – Atténuation de charges	536.70	1 038.13	+93.43%
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	56 106.03	42 066.62	-33.4%
Chapitre 73 – Impôts et taxes	342 280.57	354 017.51	+3.43%
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	130 639.23	77 580.75	-68.4%
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	16 703.60	18 567.22	+11.16%
Chapitre 76 – Produits financiers	3 059.81	2 909.92	-5.15%
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	965.86	68 250.92	
Total Recettes réelles de Fonctionnement	550 291.80	564 431.07	+3%
Chapitre 002 – Excédent reporté N-1	176 295.70	82 571.97	

Total Recettes de Fonctionnement 2020	726 587.50
Total Recettes de Fonctionnement 2021	647 003.04





⇒ **Les dépenses totales de la section de Fonctionnement** sont constituées principalement par les dépenses courantes d'entretien des bâtiments et de la voirie, toutes les dépenses courantes de la commune (assurance multirisques, fournitures administratives et techniques, honoraires, maintenance, transport scolaire, frais d'affranchissement...), le paiement des taxes, les dépenses de personnel, les subventions allouées aux associations et paiement des cotisations aux différents organismes (APTV, AMF, ANEM, Agate..), les frais financiers liés à la dette et les charges exceptionnelles.

⇒ **Après avoir progressé de 24 % entre 2019 et 2020 les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 9 % entre 2020 et 2021 passant de 456 219.26 € à 419 850.49 €**

Les principales augmentations et diminutions concernent les comptes et chapitre suivants :

	Dépenses réalisées Budget 2020	Dépenses réalisées Budget 2021	Augmentation En %	Diminution En %
Combustible	3 393.00	2 703.69 €		25.5 %
Fournitures administratives	4 238.77 €	2 201.47 €		92.54 %
Entretien et réparation des bâtiments publics	14 135.79 €	10 614.53 €		33.17 %
Entretien et réparation voiries	15 443.07	37 237.59	+ 141.13 %	
Entretien et réparation réseaux	1 363.15 €	5 135.70 €	+ 277 %	
Honoraires	16 976.61 €	21 141.39 €	+ 24.53 %	
Matériel roulant- véhicule communal	11 796.99 €	1 303.94 €		804.72 %
Transport collectif	1 006.01	3 220.03 €	+ 220.08 %	
Concours divers	2 109.19 €	870.22 €		142.37 %
Chap 012 - Charges de personnel	135 298.37 €	131 546.28 €		2.85 %

Les charges de personnel :

CHARGES ET SALAIRES	MONTANT		%
	2020	2021	
Salaires	73 732.41 €	70 718.21 €	- 4.26 %
ATIACL (retraite additionnelle)	172.65 €	174.75 €	+ 1.22 %
Centre de Gestion	817.33 €	797.18 €	- 2.53 %
Retraite CNRACL	18 360.63 €	18 603.21 €	+ 1.32 %
ERAFP	573.84 €	634.74 €	+ 10.61 %
IRCANTEC	4 319.74 €	4 234.99 €	-2 %
Médecine préventive	307.77 €	302.11 €	-1.87 %
DIF élus	196.64 €	211.44 €	+7.53 %
Indemnités élus	17 287.63 €	17 417.25 €	+ 0.75 %
Prévoyance MUTEX	547.93 €	554.76 €	+ 1.25 %
URSSAF	35 283.04 €	38 806.70 €	+ 10 %

⇒ **Les recettes totales de la section de Fonctionnement**, hors excédent reporté et hors cession, connaissent une évolution de 7.4 % entre 2019 et 2020 et de 2.57 % entre 2020 et 2021

L'ensemble des dotations de l'Etat s'élève à 39 513 € en 2020, contre 37 914 € en 2019 : soit une augmentation de 4.22 %, ce qui explique l'évolution positive de 2019 à 2020.

Par contre, en 2021, l'ensemble des dotations de l'Etat est en baisse, le montant s'élève à 36 569 € soit une diminution de 4 % par rapport à 2020.

Les principales recettes communales concernent les comptes et chapitre suivants :

	Recettes réalisées Budget 2019	Recettes réalisées Budget 2020	Recette Réalisées Budget 2021
Chap 73 – Impôts et taxes	324 930.63 €	342 280.57 €	354 017.51 €
Chap 74 – Dotations, subventions et participations	76 982.89 €	130 639.23 €	77 580.75 €

Il est à noter que le poste "Revenu des immeubles" qui comprend notamment les locations de la Maison du Lac, s'élève à 17 845.91 € soit une augmentation de 2.24 % par rapport à 2021 ; les effets de la crise sanitaire sont donc encore présents.

⇒ **Les recettes de Fonctionnement regroupent principalement :**

Les produits des services, du domaine et ventes diverses, c'est-à-dire les coupes de bois, la vente des tickets de cantine scolaire, la participation de la communauté de communes Cœur de Tarentaise pour les charges de personnel concernant l'entretien du plan d'eau.

Le produit de la fiscalité directe locale, c'est-à-dire les taxes d'habitation et foncière pour les résidences principales et secondaires, la taxe sur les pylônes électriques, le FNGIR, la taxe additionnelle aux droits de mutation...

Les dotations, subventions et participations de l'Etat, dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, FCTVA, Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDTP), taxe additionnelle aux droits de mutation...

Les dotations de l'Etat :

En 2021, l'ensemble des dotations de l'Etat est en baisse, le montant s'élève à 36 569 € soit une diminution de 4 % par rapport à 2020.

	2018	2019	2020	2021
Dotation élu local	2 972 €	3 030 €	4 550 €	4 541 €
Dotation forfaitaire	17 339 €	16 448 €	15 824 €	14 572 €
Dotation de solidarité rurale	10 291 €	10 444 €	10 612 €	10 634 €
Dotation nationale de péréquation	6 289 €	6 845 €	7 013 €	6 822 €
TOTAL	36 891 €	36 767 €	37 999 €	36 569 €

Les dotations du Département et la TCCFE :

	2020	2021
TADE	66 491.00 €	65 671.00 €
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe professionnelle - FDTP	89 103.00 €	41 717.00 €
TOTAL	155 594.00 €	107 388.00 €

SDES	2020	2021
Taxe sur la consommation finale d'Electricité - TCCFE	3 747.57 €	4 620.01 €

Les Recettes – Fiscalité directe locale - en 2021 :

Taxe d'habitation	31 421.00 €
Taxe sur le Foncier bâti	91 838.00 €
Taxe sur le Foncier non bâti	18 609.00 €
Taxe additionnelle au Foncier non bâti	39.00 €
Cotisation Foncière des entreprises	5 083.00 €
CVAE	4 204.00 €
FNGIR	6 080.00 €
Taxe sur les Pylônes	91 029.00 €
TOTAL	248 303.00 €

Les Recettes – Fiscalité directe locale - en 2021 – **Produit reversé à la CCCT :**

Taxe d'habitation	10 907.00 €
Taxe sur le Foncier bâti	23 878.00 €
Taxe sur le Foncier non bâti	5 255.00 €
Cotisation Foncière des entreprises	2 225.00 €
CVAE	749.00 €
FNGIR	-3 148.00 €
TEOM	32 080.00 €
GEMAPI	3 498.00 €
TOTAL	75 444.00 €

Les taux de fiscalité de la commune :

En 2020, suite à la loi du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, instaurant la réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation, les taux de la taxe d'habitation ont été gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. En conséquence, afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation, le produit attendu de la fiscalité directe locale avait été calculé en excluant le produit prévisionnel de la taxe d'habitation.

En 2021, la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée aux communes, par la fusion de la taxe foncière communale avec celle qui était perçue jusqu'en 2020 par le Département, et application d'un « coefficient correcteur » permettant d'équilibrer ce transfert ; ce coefficient correcteur, calculé en 2021 d'après la situation 2020, est propre à chaque commune et figé pour les années suivantes. Il est calculé d'après le produit de TFB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau global de 2020 et en l'absence de diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels.

Le coefficient correcteur s'élève concernant la commune de Hautecour à 11.03.

Compte tenu des bases d'imposition, des allocations compensatrices d'allègements fiscaux et du produit attendu des taxes directes locales qui se voient appliquer un taux national (CVAE, IFR, TASCOT), le conseil municipal a donc décidé en 2021, de maintenir les taux au niveau voté en 2020, avec application d'un coefficient correcteur concernant la taxe sur le foncier bâti.

TAUX	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	15.21		
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.13	13.13	24.16
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	133.55	133.55	133.55
CFE	21.18	21.18	21.18

⇒ **Au final, la section de Fonctionnement présente un solde d'exécution positif d'un montant de 227 152.55 euros**

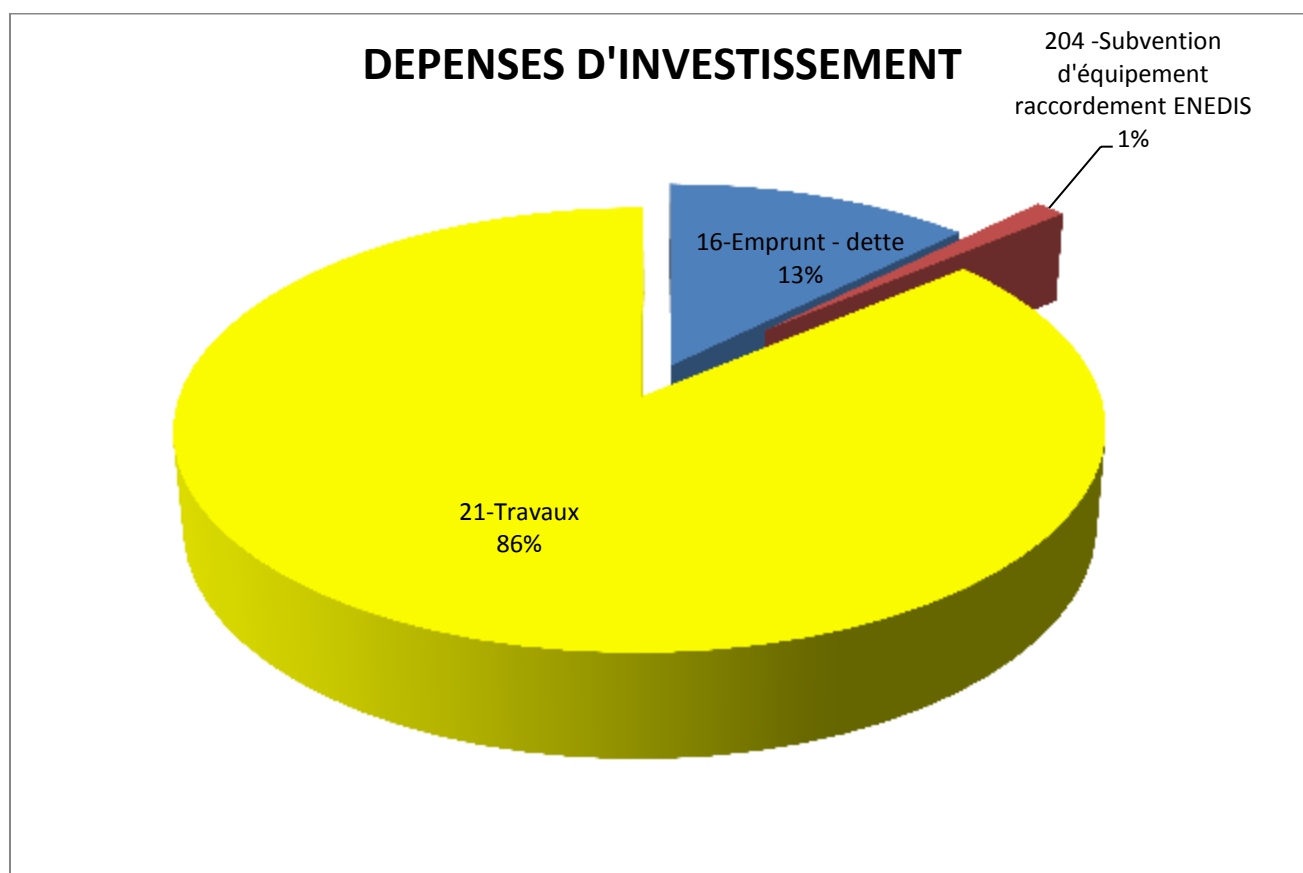
III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT(en euros)	2020	2021
Chapitre 10 - Dotations, Fonds divers et réserves	2 403.66	-
Chapitre 16 – Emprunt - dettes	31 452.14	33 271.37
Chapitre 204 – Subvention d'équipement Travaux raccordement	-	3 203.45
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – Travaux	193 390.54	211 215.22
Total Dépenses d'Investissement	227 246.34 €	247 690.04 €

Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté 2020	112 586.39 €
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté 2021	187 796.27 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020	339 832.73 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	435 486.31 €



Les dépenses totales de la section d'investissement comprennent :

Subvention d'équipement versée, pour un montant de **3 203.45 €** afin de régler des travaux de raccordement ENEDIS

Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de **33 271.37 €**

Les travaux dont le montant total s'élève à **211 215.22 €**

Au total, les dépenses d'équipement (travaux) se répartissent de la manière suivante :

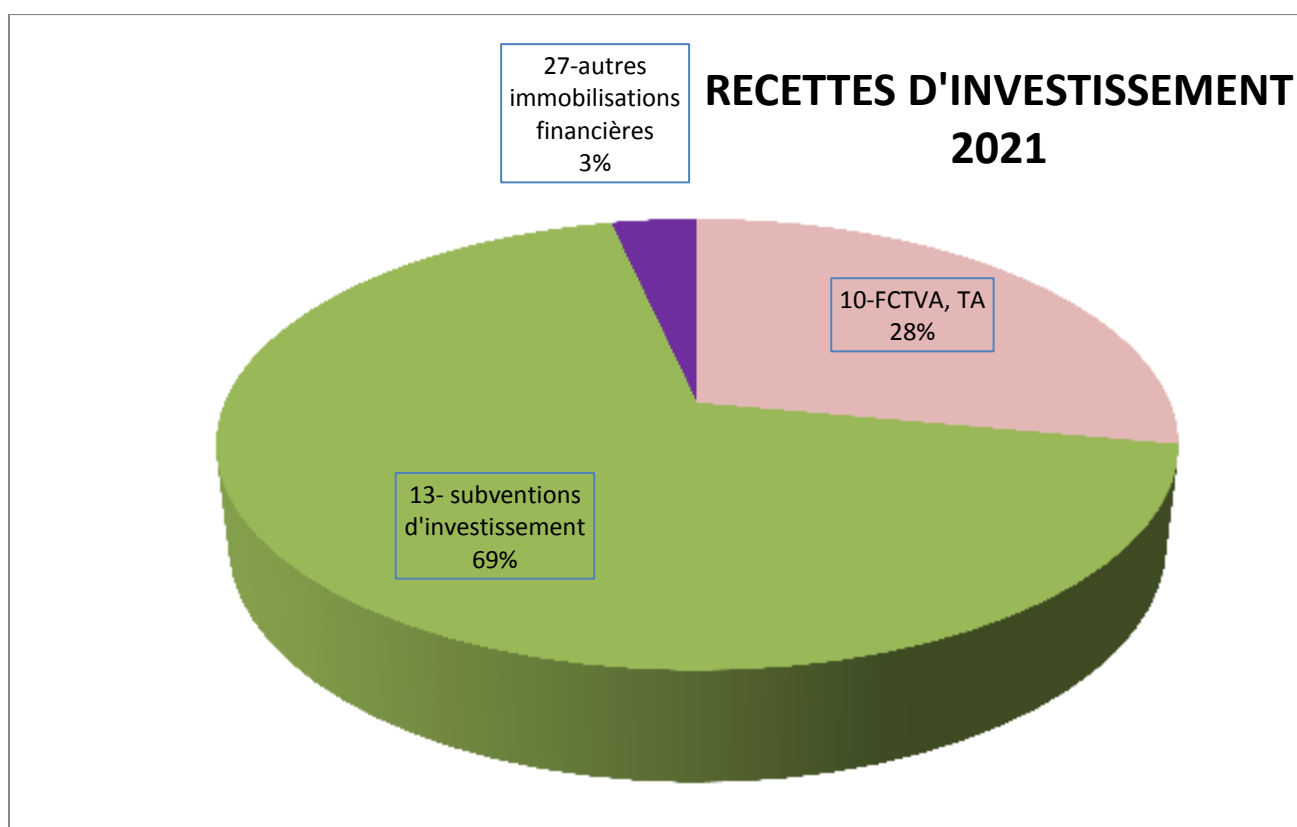
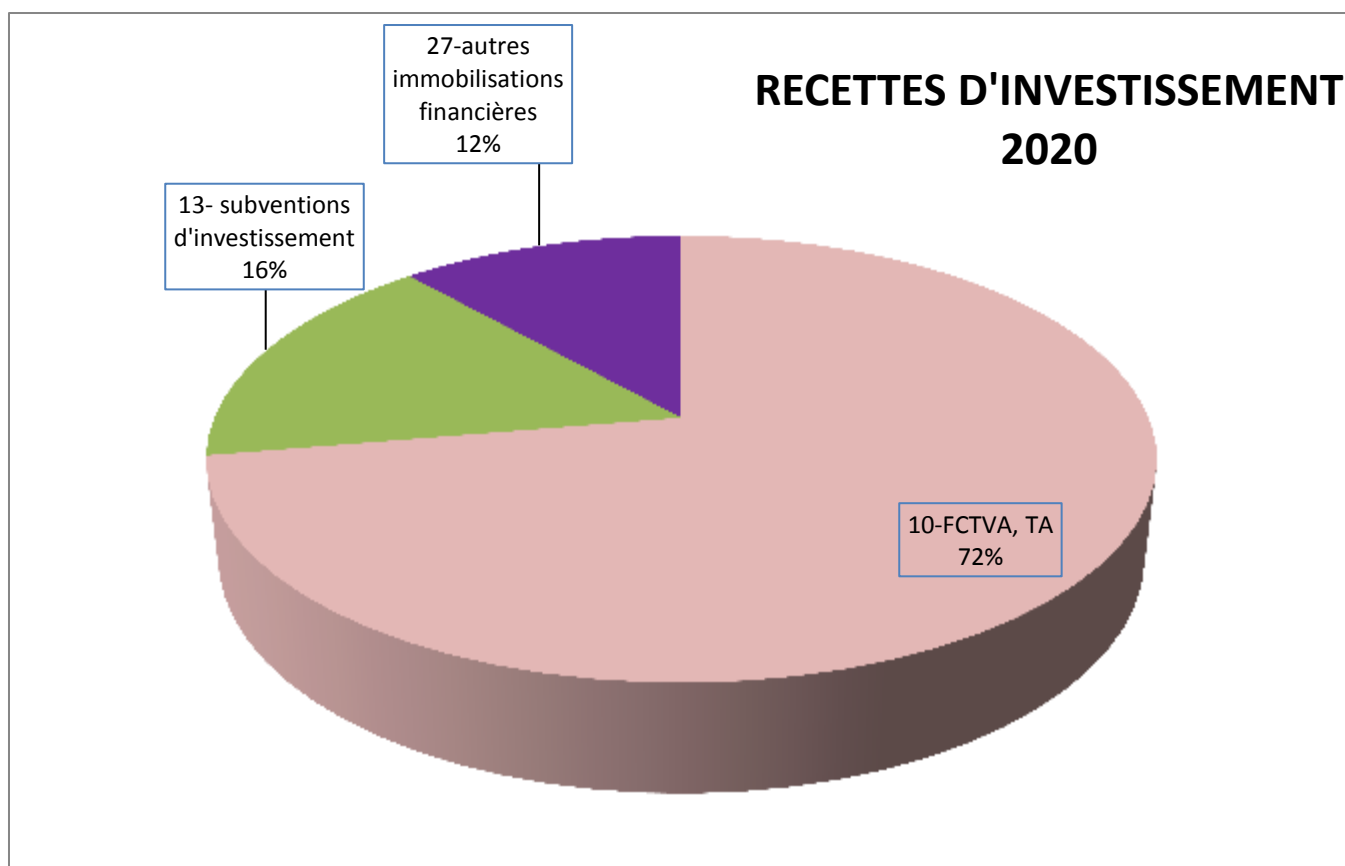
Intitulé	Prévisions Budgétaires	Montants mandatés TTC	Subventions
Acquisition de matériel	4 000.00 €	6 414.64 €	Néant
Voirie – sentiers –parkings	27 000.00 €	32 490.60 €	3 709.00 € - Département – FDEC 8 000.00 € - Département
Travaux bâtiments communaux	170 500.00 €	160 117.62 €	25 720.00 € - Région 30 000.00 € - Etat - DSIL En cours - Département
Eglise	16 972.00 €	5 742.36 €	2 502.00 € - en cours - DRAC
Eclairage Public			6 710.00 € - TEPCV - CCCT
Numérisation cadastre	7 000.00 €	6 450.00 €	Néant
TOTAL	225 472.00 €	211 215.22 €	76 641.00 €

En 2021, la commune a lancé un important projet d'investissement pour la rénovation et l'isolation de l'école et de la cantine scolaire, dont le montant final des travaux se répartit comme suit :

Principaux postes de dépenses	Coût estimatif prévisionnel Montant H.T.	Coût – travaux réalisés Montant H.T.	Coût - Travaux Réalisés Montant TTC
Etudes (maîtrise d'œuvre)	18 600 €	15 600 €	18 720 €
Travaux	110 000 €	117 906.66 €	141 487.99 €
TOTAL	128 600 €	133 506.66 €	160 207.99 €

LES RECETTES :

RECETTES D'INVESTISSEMENT(en euros)	2020	2021
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers : FCTVA et TA	28 519.42	38 055.40
Chapitre 13 – Subventions d'Investissement	6 375.00	93 458.96
Chapitre 27 – Autres Immobilisations financières	4 555.65	4 705.52
Total Recettes d'Investissement	39 450.07 €	136 219.88 €



Les recettes totales de la section d'Investissement en 2021 comprennent :

Les dotations, fonds divers et réserves, c'est-à-dire le FCTVA pour un montant de **31 105.35 €**, et la taxe d'Aménagement pour un montant de **6 950.05 €**.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent est capitalisé dans ce chapitre pour un montant de 187 796.27 € €.

Les subventions d'Investissement s'élèvent au total à **92 430 €** : ce montant comprend 55 720 € de subvention versées par le Conseil Régional et l'Etat pour la rénovation du groupe scolaire ; ainsi que par le Conseil Départemental et la DRAC pour les travaux à l'église et les travaux de voirie. Un solde de 6 710 euros, a été versé par la CCCT au titre des TEPCV pour les travaux de rénovation de l'éclairage public en 2019-2020. Le solde de 30 000 € a également été versé par la région concernant les travaux de restructuration de la salle polyvalente réalisés en 2020.

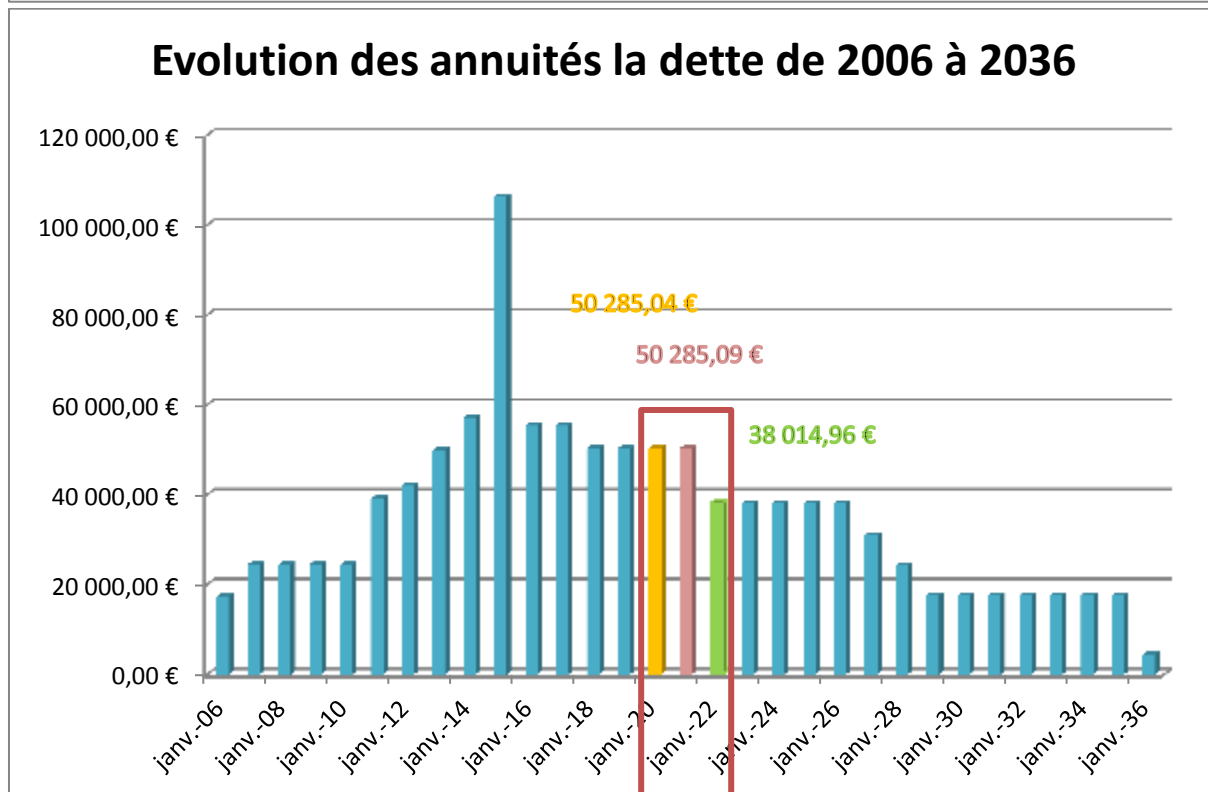
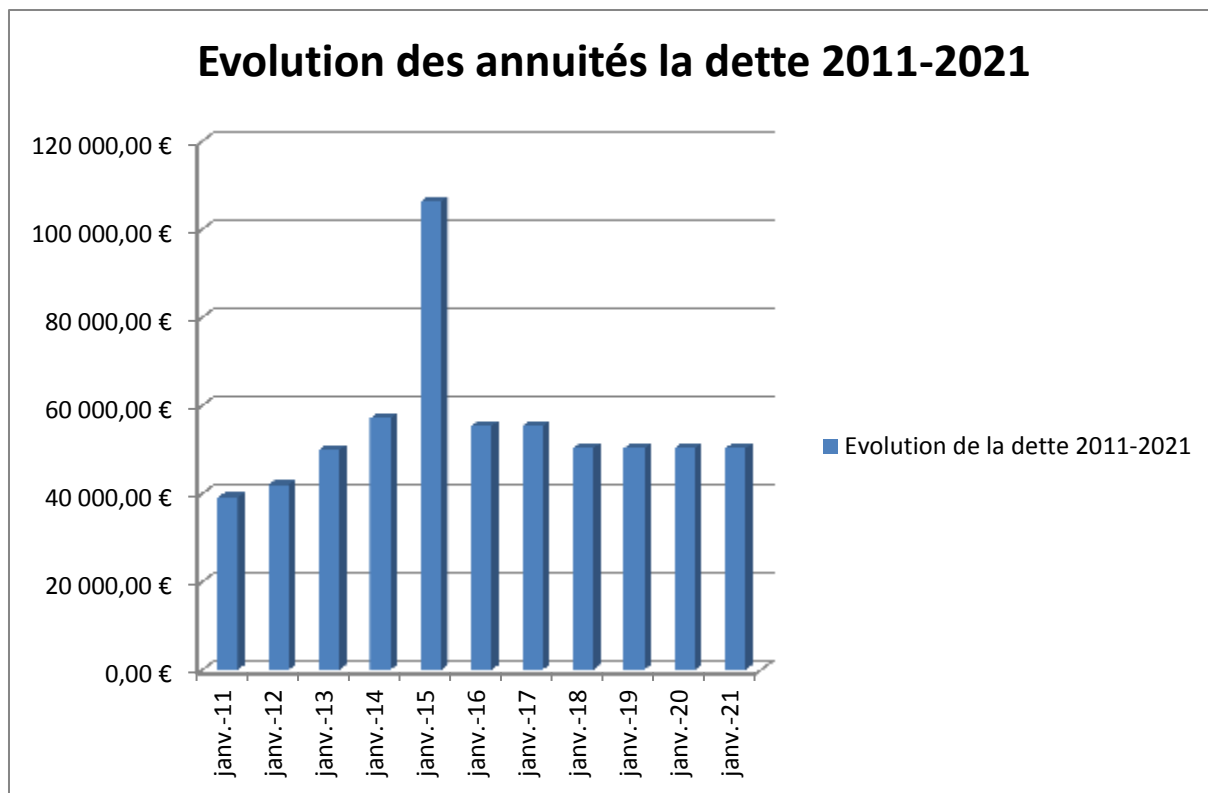
Au final, la section d'Investissement présente un solde d'exécution négatif d'un montant de 110 188.78 euros

IV – INDICATEURS FINANCIERS 2021 - Etat de la Dette

Afin d'assurer le financement de l'ensemble de ses investissements, la commune a eu recours à l'emprunt.

L'encours de la dette pour l'année 2021 se répartit de la manière suivante :

Intitulé	Capital	Intérêts	Total	Capital restant au 31.12.2021	Capital restant 31.12.2020 (pour mémoire)
Assainissement 4 ^{ème} tranche	5 760.87 €	1 306.01 €	7 066.88 €	32 164.34 €	37 925.21 €
Travaux Infrastructures	11 881.48 €	388.65 €	12 270.08 €	0 €	11 881.48 €
Rénovation Maison Diocésaine (Maison du Lac)	10 050.99 €	3 322.97 €	13 373.96 €	76 142.56 €	86 193.55 €
Travaux Assainissement 5eme tranche	10 858.90 €	6 715.22 €	17 574.12 €	199 807.86 €	210 666.76 €
TOTAL	38 552.24 €	11 732.85 €	50 285.04 €	308 114.76 €	346 667.00 €



L'épargne de gestion est traditionnellement le premier indicateur d'épargne. Cet indicateur est égal à la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvements d'ordre) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'exercice, (hors travaux en régie et **hors charges d'intérêts**). Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à dégager, sur sa

section d'exploitation, un solde positif destiné d'une part à l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements.

soit : $564\,431.07 - 408\,782.96 = 155\,648.11 \text{ €}$.

L'épargne dégagée couvre l'annuité de la dette qui s'élève à 50 285.04 €, soit un ratio de 32.31 % (ratio correct < à 70 %)

Le niveau d'épargne brute atteint 145 221.27 €

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (**recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette**). **L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.** Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

1. un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir.

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). Ainsi, par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet de levier important : 100 d'épargne brute permettent de financer 100 d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000. C'est un effet de levier de 1 à 10.

Ainsi, un effort sur la section de fonctionnement permettant de dégager 100 d'épargne brute supplémentaire, permet par le recours à l'emprunt de financer 1000 d'investissements supplémentaires. A l'inverse, une réduction de 100 de l'épargne brute contraint à une réduction de 1000 des investissements.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

Le taux d'épargne brute de la collectivité s'élève à **26 %** ($145\,221.27 / 564\,431.07$)
(moyenne nationale pour les communes de – 500 habitant : 23.8 %)

Le niveau d'épargne nette (ou capacité d'autofinancement net) atteint 105 363.07 euros.
($155\,648.11 - 50\,285.04$)

Il permet de mesurer la capacité de la collectivité à assumer le remboursement de sa dette et à financer une partie des investissements par ses propres moyens. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

Le taux d'endettement de la commune atteint 55 %:

Il mesure le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

Il se calcule par l'encours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement soit,
308 114.76 / 564 431.07

Le ratio de structure, mesure le poids des annuités de la dette / recettes réelles de Fonctionnement et s'élève à 9 %. (50 285.04 / 564 431.07). Le seuil d'alerte se situe entre 25 et 30 % pour les communes de la taille de Hautecour.

La capacité de désendettement de la commune mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette au moyen de son épargne brute : en combien d'année la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait son épargne brute.

Elle se calcule par l'encours de la dette / épargne brute soit 308 114.76 / 145 221.27 soit un résultat de 2.12 ans.

Le seuil critique se situe entre 10 et 12 ans.

L'encours total de la dette par habitant s'élève à 991 € par habitant, et mesure l'encours de la dette / population INSEE

L'annuité de la dette par habitant s'élève à 162 € par habitant, et mesure l'annuité de la dette / population INSEE.

Récapitulatif :

Epargne de gestion	155 648.11 €.
Epargne brute	145 221.27 €
Taux d'épargne brute	26 %
Epargne nette	105 363.07 €
Taux d'endettement	55 %
Ratio de structure d'endettement	9 %
Capacité de désendettement	2 ans
Encours de la dette par habitant	991 €
Annuité de la dette par habitant	162 €

PARTIE 2 – LE BUDGET ANNEXE – EAU ET ASSAINISSEMENT

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2020	2021
Chapitre 011 – Charges à caractère général	71 765.52	46 500.72
Chapitre 014 – Atténuations de produits	4 397.00	5 412.00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	27 571.24	25 238.59
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	-	359.92
Chapitre 66 – Charges financières	4 546.60	4 190.23
Total Dépenses réelles de Fonctionnement	108 280.36 €	81 701.46 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	2020	2021
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	9 319.46	9 319.46
Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	47 862.36	47 647.00
Chapitre 74 – subvention d'exploitation	60 000.00	28 000.00
Total Recettes réelles de Fonctionnement	117 181.82 €	84 966.46 €
002 – Résultat d'exploitation reporté année N – 1	442.10	-

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020	117 623.92 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021	84 966.46 €

La principale recette de Fonctionnement concerne la vente d'eau aux abonnés, qui s'élève au total à 47 647 € .

Ce montant comprend :

- la vente de l'eau / facturation de l'eau potable pour un montant de 26 393.48 €
- la redevance pour pollution d'origine domestique pour un montant de 4 056.92 €
- Autres taxes et redevances pour un montant de 653.43 €
- la redevance d'assainissement collectif pour un montant de 15 305.52 €
- la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour un montant de 1 237.65 €

⇒ Au final, la section de Fonctionnement présente un solde d'exécution positif d'un montant de 3 265.00 euros

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT(en euros)	2020	2021
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 319.46	9 319.46
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	10 110.96	10 466.39
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	7 229.61	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		8 722.20
Total Dépenses d'Investissement	26 660.03 €	28 508.05 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT(en euros)	2020	2021
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 571.24	25 238.59
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	695.88	9 343.56
Total Recettes d'Investissement	28 267.12 €	34 582.15 €

001 – Solde d'exécution de section d'investissement N – 1 - 2020	2 745.75
001 – Solde d'exécution de section d'Investissement N-1 - 2021	4 352.84

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020	31 012.87 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	38 934.99 €

⇒ Au final, la section d'Investissement présente un solde d'exécution positif d'un montant de **10 426.94 euros**

Le calcul de l'**amortissement** comptable correspond à la perte de la valeur de l'immobilisation acquise du fait de son usage, du temps ou de son obsolescence technique, ce qui revient à chiffrer la dépréciation du Bien acquis.

⇒ **Montant et répartition des amortissements des travaux sur les réseaux d'eau usée et réseaux d'eau potable :**

Les amortissements sont des opérations d'ordre : contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements d'argent effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels. Il n'y a aucun encaissement ou décaissement d'argent.

Ces écritures doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

Chapitre 042	Dépenses d'exploitation	25 238.59 €
Chapitre 042	Recettes d'exploitation	9 319.46 €
Chapitre 040	Dépenses d'Investissement	9 319.46 €
Chapitre 040	Recettes d'Investissement	25 238.59 €